

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2009

PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET - (n° 1240)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 351

présenté par
Mme Billard, M. Brard
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 2

À l'alinéa 56, après le mot :

« téléphoniques »

insérer les mots :

« de la connexion internet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.